

GEMENG HABSCHT

17 JUIN 2025

ENTRÉE

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition du produit de location de la chasse des lots Nos 368, 369 et 370, sont déposés et consultables par le public à partir de ce jour au secrétariat communal de la commune de Habscht.

Habscht, le 20 JUIN 2025 2025

Les comités

Des syndicats de chasses des lots 368, 369, 370